Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°253

Travail du dimanche et jours fériés

Les mêmes organisations syndicales qui ont signé le forfait jour étendu aux salariés en position 2.3 ont signé un accord sur le travail du dimanche et des jours fériés. Cet accord stipule que le patronat pourra faire travailler les salariés le dimanche et les jours fériés. Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir…

Et pour faire bonne mesure, les quinze premiers dimanches travaillés seraient considérés comme du travail exceptionnel et majoré de 100% de leur rémunération journalière.

Au-delà, le travail du dimanche et des jours fériés seraient considérés comme du travail habituel et par conséquent, majoré de seulement 25%.

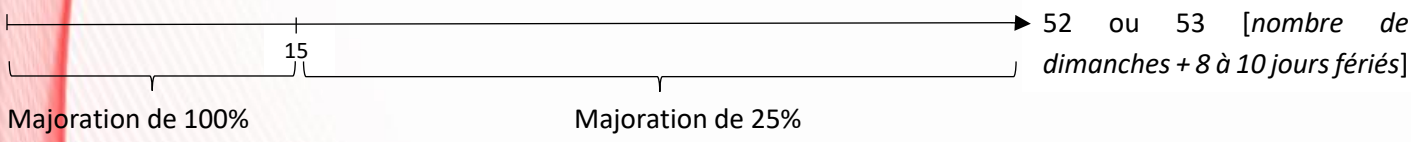

Après le forfait en jour pour les salariés en position 2.3, le travail du dimanche pour tous… sympas les cadeaux de Noël. Le patronat ne manquera pas de pleurer sur le manque d'attractivité de la branche.

Encore une fois, les salariés vont devoir mettre entre parenthèse leur vie privée et leur vie familiale. Alors que tous aspirent à plus de temps libre pour s'épanouir en famille ou entre amis, le patronat intensifie le travail pour exploser ses marges et se partager le fruit du travail des salariés.

Interruption spontanée de grossesse

C'est un accord que la CGT a, bien sûr, signé. Il stipule qu'« *en cas d'interruption de grossesse avant 22 semaines, la salariée bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle de 2 jours, non déductibles des congés n'entraînant pas de réduction de salaire* ».

Ces journées peuvent être accolées à un arrêt de travail.

C'est un nouveau droit pour les salariés. Parmi tous ces accords nauséabonds, cet accord fait figure d'exception. De bons accords sont tellement rares que nous ne pouvons que nous en féliciter.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *BI BE* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr